

## Espèces végétales exotiques et vulnérabilité environnementale : un débat ancien ? Le cas de la Belgique (fin XVIII<sup>e</sup> siècle-années 1950)

### Exotic plant species and environmental vulnerability: an old debate? The case study of Belgium (from the end of the 18<sup>th</sup> century to the 1950ies)

Odile De Bruyn

Volume 16, numéro 3, décembre 2016

Vulnérabilités environnementales : perspectives historiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039984ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal  
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

De Bruyn, O. (2016). Espèces végétales exotiques et vulnérabilité  
environnementale : un débat ancien ? Le cas de la Belgique (fin XVIII<sup>e</sup>  
siècle-années 1950). *VertigO*, 16(3).

Résumé de l'article

La perte de biodiversité végétale est assurément un facteur de vulnérabilité  
environnementale. Parmi les éléments très divers pouvant être à l'origine de ce  
phénomène (pollution, changement climatique, aménagement du territoire,  
guerre...), il en est un dont l'impact paraît moins évident de prime abord, dans  
la mesure où il est lui-même d'ordre végétal : il s'agit de la plantation d'espèces  
exotiques dans les parcs, les jardins et les milieux forestiers. Ces quarante  
dernières années furent marquées par un important questionnement sur la  
dangerosité que pouvaient constituer ces plantes (qu'elles soient invasives ou  
non) pour l'environnement. Mais qu'en était-il avant l'apparition toute récente  
des notions de biodiversité et de vulnérabilité environnementale ? Le présent  
article tente de répondre à cette question et de faire l'histoire des débats  
suscités en Belgique par l'introduction des espèces végétales exotiques, ce  
depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'après-guerre. Nous examinerons les  
principaux acteurs des différentes opinions avancées et nous nous  
interrogerons sur leur catégorie professionnelle et leur milieu d'appartenance.  
Nous chercherons également à savoir si l'éventualité d'une fragilisation de  
l'environnement par les végétaux non indigènes était au centre de leurs  
préoccupations ou non.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en  
environnement VertigO, 2016



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des  
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique  
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

# Espèces végétales exotiques et vulnérabilité environnementale : un débat ancien ? Le cas de la Belgique (fin XVIII<sup>e</sup> siècle-années 1950)

*Exotic plant species and environmental vulnerability : an old debate ? The case study of Belgium (from the end of the 18<sup>th</sup> century to the 1950ies)*

Odile De Bruyn

---

## Introduction

« Un sapin isolé se dresse sur une montagne aride du Nord. Il sommeille ; la glace et la neige l'enveloppent d'un manteau blanc.

Il rêve d'un palmier, qui, là-bas, dans l'Orient lointain, se désole solitaire et taciturne sur la pente d'un rocher brûlant. »

(Poème de Heinrich Heine extrait de l'*Intermezzo* [1821-1822] et traduit en français par Gérard de Nerval [1848])<sup>1</sup>

- 1 La perte de biodiversité végétale est assurément un facteur de vulnérabilité environnementale. Étant donné les relations complexes et fragiles que la flore et la faune entretiennent entre elles et avec le milieu, la disparition d'une espèce ou l'altération d'un habitat naturel peut constituer une menace pour la survie d'autres espèces et l'équilibre de l'écosystème. Parmi les éléments très divers pouvant être à l'origine de ce phénomène (pollutions de l'air, de l'eau ou des sols, changements climatiques, urbanisation et aménagement du territoire, guerre, surexploitation agricole ou forestière...), il en est un dont l'impact paraît moins évident de prime abord, dans la mesure où il est lui-même d'ordre végétal : il s'agit de la plantation d'espèces exotiques dans les parcs, les jardins et les milieux forestiers<sup>2</sup>. D'emblée, il convient de distinguer ici deux types de conséquences environnementales : tout d'abord, la perte d'originalité (ou d'authenticité) de la flore régionale, consécutive à la naturalisation d'espèces introduites ; ensuite, l'impact négatif

des espèces exotiques invasives<sup>3</sup> sur le fonctionnement des écosystèmes. En effet, seules certaines plantes deviennent finalement invasives.

- 2 Dans une brochure informative publiée en février 2015, Bruxelles Environnement, l'administration chargée de la gestion de l'environnement en région bruxelloise, invite les habitants de la capitale belge à « laisser une place à la nature spontanée » dans leur jardin, afin que celui-ci puisse servir d'abri et de relais à la faune et à la flore : il est ainsi recommandé de laisser se développer un milieu sauvage (avec orties, ronces, fleurs sauvages) dans un recoin du jardin, d'installer une haie d'espèces indigènes (aubépine, charme...), de transformer une partie de la pelouse en prairie fleurie spontanée, enfin, de planter des végétaux indigènes favorisant le bon fonctionnement de l'écosystème local et d'éviter les plantes exotiques qui, surtout lorsqu'elles sont invasives, peuvent mettre en danger la biodiversité<sup>4</sup>.
- 3 Le véritable questionnement sur le bouleversement subi par l'environnement et sur le rôle possible joué à cet égard par les plantes exotiques remonte, en Belgique, au milieu des années 1970. C'est à cette époque, par exemple, que le botaniste et écologue Martin Tanghe, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles et disciple du professeur Paul Duvigneaud, spécialiste des écosystèmes anthropisés<sup>5</sup>, publia un court article intitulé *Espaces verts urbains et flore indigène* : dans un souci de conservation et de répartition harmonieuse d'une végétation spontanée et diversifiée dans le tissu urbain, auxquelles étaient subordonnés le maintien et la diversification de la faune indigène, il préconisait de faire découvrir au public les ressources de la flore locale et les possibilités de son utilisation dans la création des jardins, de lui montrer les avantages de celle-ci sur les plans écologique, esthétique et pécuniaire, par rapport aux espèces exotiques et aux variétés horticoles d'espèces indigènes, enfin, de lui apprendre comment, lors de l'aménagement d'un jardin ou d'un parc, on pouvait « tempérer son besoin d'agir sur le milieu », en utilisant la végétation existante au lieu de la remplacer par « une création totalement artificielle, au demeurant souvent coûteuse et inadaptée aux conditions du milieu »<sup>6</sup>.
- 4 Les vues défendues aujourd'hui par Bruxelles Environnement, qui se situent dans la lignée de celles de Duvigneaud<sup>7</sup>, sont loin d'être partagées par tous : en effet, la relation entre vulnérabilité et espèces exotiques, voire entre biodiversité et espèces exotiques, est l'objet d'un débat passionné, en Belgique comme ailleurs. Dans son ouvrage *Pour un nouvel exotisme au jardin*, paru en 2013, le jardinier-botaniste Jean-Michel Groult résume les positions – parfois extrêmes – des uns et des autres :

« Face à la montée en puissance de la question des plantes invasives, de nombreux pays encouragent le recours aux plantes indigènes comme alternative. Les partisans de cette alternative ont, en réaction, fait naître une pensée critique. Celle-ci qualifie la question des plantes envahissantes de « pseudoscience », pour mieux la déconsidérer. Comme dans tout débat, il se forge des opinions extrêmes, du genre de celles qui ne font pas avancer le débat, mais le réduisent à une lecture manichéenne. Ainsi, si l'histoire a montré que certains voyaient explicitement dans les plantes exotiques une menace à la pureté de notre nature, ce fait reste tout de même minoritaire. Peut-être y a-t-il dans la tête des promoteurs des plantes indigènes un peu de l'idée qu'il faudrait retrouver une authenticité perdue. Mais, si cela était le cas, accordons-leur le privilège de la spontanéité et non de l'idéologie savamment calculée. Les contempteurs de la science des plantes invasives ne prennent pas de gants. Gilles Clément assimile l'idée d'« espèce envahissante » à celle d'« extermination programmée »<sup>8</sup>. [...] Voilà le genre de position qui n'aide pas à distinguer les véritables problèmes écologiques d'avec les plantes mal vues. »<sup>9</sup>

- 5 Si le débat entamé dans les années 1970 n'est certes pas vierge de toute considération d'ordre idéologique et politique, il ne faudrait pas pour autant le réduire à cette dimension : il est en effet issu d'une interrogation reposant sur d'authentiques bases scientifiques. Mais qu'en était-il avant ce premier questionnement et avant l'apparition toute récente des notions de biodiversité<sup>10</sup> et de vulnérabilité environnementale ? Le rêve exprimé par le poète Heinrich Heine de rapprocher en un même lieu des plantes provenant de climats différents, à l'époque où de nombreux essais étaient effectués dans ce sens en Europe, était-il susceptible de se transformer en cauchemar aux yeux des passionnés de la végétation ?
- 6 La présente contribution tentera de répondre à ces questions et de faire l'histoire des débats suscités en Belgique par l'introduction des espèces végétales exotiques, ce depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où cette pratique fut généralisée, jusqu'à l'après-guerre. Nous examinerons les principaux acteurs des différentes opinions avancées et nous nous interrogerons sur leur catégorie professionnelle et leur milieu d'appartenance. Nous chercherons également à savoir si l'éventualité d'une fragilisation de l'environnement par les végétaux non indigènes était au centre de leurs préoccupations ou non.

## Les progrès des sciences naturelles sous le régime autrichien

### La plantation d'essences exotiques : une pratique réfléchie, mais peu remise en question

- 7 Le premier auteur « belge » à avoir traité de la question des plantes exotiques et indigènes est le baron Eugène-Joseph d'Olmen de Poederlé, agronome et propriétaire d'un domaine à Saintes, dans le Hainaut (aujourd'hui en Brabant). En 1772, il publia un *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques* : fruit de ses lectures et d'observations faites au cours de voyages à travers l'Europe, cet ouvrage résultait aussi et surtout des essais de plantations réalisés sur ses propres terres. Considéré comme le fondateur de la dendrologie en Belgique, il introduisit plusieurs espèces nouvelles d'arbres dans ce pays. L'aristocrate fit observer que la pratique systématique de la plantation d'essences étrangères dans les anciens Pays-Bas était récente et remontait tout au plus à une dizaine d'années, à tel point qu'il n'existait pas encore de pépinières marchandes fournies en arbres ou arbustes exotiques. Si les « Provinces belgiques », comme on les appelait alors, accusaient un certain retard en la matière par rapport à d'autres pays, tels l'Angleterre, la France ou la Suisse, il fallait, selon l'auteur, l'imputer à deux raisons essentielles : tout d'abord, « le génie de la nation a toujours été de ne s'occuper que de choses utiles & avantageuses, & de ne point donner d'abord tête baissée dans certaines nouveautés, souvent plus frivoles que solides »<sup>11</sup> ; ensuite, il fallut attendre le retour de la paix et de la prospérité dans les Pays-Bas sous le régime autrichien pour voir s'y développer le goût pour les activités agrestes.
- 8 Le baron de Poederlé encouragea l'introduction d'essences exotiques dans les provinces belges, non seulement pour l'agrément des parcs, mais aussi pour suppléer au nombre restreint d'essences forestières indigènes ; toutefois, il recommandait la modération et une prise en compte des conditions environnementales locales :

« Tout bon citoyen Cultivateur s'étonne, avec raison, de voir que dès que quelques particuliers s'attachent à quelque Arbre, la plus saine partie [la quasi-totalité] des autres adopte cette nouveauté sans réflexion. Parce que l'Orme est à la mode, je ne devrai donc cultiver que cet Arbre ; parce qu'à présent on a adopté le Peuplier d'Italie, je ne planterai que ce Peuplier par-tout où j'aurai du terrain ; erreur qu'une telle pratique. Consultons le sol & les Arbres, dont le débit sera le plus sûr & le plus avantageux : tel Arbre rendra en cet endroit, & tel autre en celui-là ; dès qu'on se sera persuadé de la vérité de ce que je viens de dire, on cultivera indistinctement tous les Arbres, (autant que le sol le permettra) & pour lors on ne verra non-seulement que des Ormes ou des Peupliers d'Italie, mais encore des Plantations de toute espece d'Arbres du pays & d'Arbres étrangers (dont l'avantage sera reconnu). Ces Plantations ainsi variées réuniront l'utilité & l'agrément. »<sup>12</sup>

- 9 S'il est davantage question ici de rendement et d'agrément que de protection de l'environnement et si la variété préconisée dans la plantation des essences tant indigènes qu'exotiques ne peut être considérée comme une forme première de recherche de biodiversité, ces lignes témoignent cependant du souci, très caractéristique de l'époque des Lumières et de la diffusion de la mode du jardin « à l'anglaise » sur le Continent, de s'adapter aux conditions naturelles du lieu.
- 10 Le baron de Poederlé redoutait d'ailleurs les critiques, ce qui le conduisit à se retrancher derrière le témoignage des Anciens – Caton, Varron, Columelle, Virgile, Pline l'Ancien et Palladius – pour légitimer ses propos favorables aux arbres étrangers :
- « Il est des critiques qui trouveront des objections à me faire sur ce que je propose la culture des Arbres étrangers ; mais je me bornerai à les prier de lire les mémoires des anciens auteurs qui ont écrit sur l'Agriculture ; ils nous fournissent des preuves de la possibilité de faire prospérer en des climats froids des Arbres transportés des pays chauds ; que sera-ce donc de ceux transportés des pays plus froids que le nôtre ? »<sup>13</sup>
- 11 L'aristocrate ne donne malheureusement aucune indication sur l'identité et le groupe social ou professionnel des personnes dont il craint les avis négatifs.
- 12 Dans son roman *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, publié pour la première fois en 1761, Jean-Jacques Rousseau fit l'éloge d'un jardin, le verger de Clarens, sur les bords du lac Léman, dont la simplicité naturelle était telle qu'il n'était constitué, sur le plan végétal, que d'« herbes communes » et d'« arbrisseaux communs »<sup>14</sup>. En 1777, le marquis René-Louis de Girardin, propriétaire d'un domaine à Ermenonville, en Picardie, et lecteur enthousiaste de *La Nouvelle Héloïse*, publia un traité intitulé *De la composition des paysages*. Son opinion sur la question du choix des plantations entrant dans la composition d'un paysage était assez tranchée :
- « Quant aux arbres étrangers, non seulement ils sont très difficiles et très chers à élever, encore plus difficiles à conserver, mais ils se lient toujours mal avec les arbres du pays. La nature a placé dans chaque endroit ce qui lui convient le mieux. Les peupliers, les aulnes et les saules auprès des eaux, les ormes et les sapins dans les prairies, les chênes et les hêtres dans les forêts, les pins et les cèdres dans les rochers et les terrains stériles ; et ce ne sera jamais impunément que vous contrarierez les dispositions de la nature. »<sup>15</sup>
- 13 La dernière phrase de cet extrait témoigne d'une prise de conscience – assez exceptionnelle pour l'époque – de la possible fragilisation (ou de la « vulnérabilisation ») du milieu naturel par l'effet des plantes exotiques. Cette vision rousseauiste de l'aménagement du territoire en matière végétale, nettement plus « écologique » avant la lettre que ne l'était celle du baron de Poederlé<sup>16</sup>, semble avoir exercé peu d'influence sur le prince Charles-Joseph de Ligne, qui comptait cependant parmi les admirateurs fervents

de *La Nouvelle Héloïse* et du traité *De la composition des paysages*, qu'il avait lus<sup>17</sup>. Le propriétaire de l'important domaine de Beloeil, dans le Hainaut, dont les forêts suscitèrent les éloges du baron de Poederlé<sup>18</sup>, accorda une plus grande importance aux aspects esthétiques, mais aussi symboliques et mythologiques des arbres, indigènes ou exotiques, qu'à la question de leur adaptation au climat et au sol régionaux : c'est en tout cas ce qu'il ressort de la lecture de son *Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, ouvrage édité à trois reprises de 1781 à 1795 et dans lequel il décrit, outre ses jardins et les aménagements qu'il y avait introduits ou projetés, les jardins nombreux visités dans toute l'Europe, à l'époque où la mode du jardin irrégulier, dont il était un adepte, battait son plein.

- 14 Si les « Provinces belgiques » accusèrent du retard sur d'autres pays en matière de plantation d'arbres étrangers, en revanche, les critiques à l'égard de cette pratique y furent, semble-t-il, peu nombreuses voire même inexistantes. Malgré les appréhensions du baron de Poederlé, son manuel connut un vif succès : la première édition fut assez rapidement épuisée, tandis que deux autres, complétées et mises à jour, virent le jour en 1788 et 1792 ; en 1850, Charles Morren, directeur du jardin botanique de l'Université de Liège, écrivit, à propos de cet ouvrage devenu une référence incontournable, qu'il était encore, à l'époque, le meilleur qu'on eût rédigé sur la culture des arbres en Belgique et que rien de ce qu'on avait publié depuis n'en approchait. Autre signe de l'engouement pour les arbres étrangers : en 1788, l'« arboriste » de Saintes signala à ses lecteurs que, depuis la première édition de son livre en 1772, le nombre de pépinières où l'on pouvait se pourvoir d'arbres et d'arbustes exotiques s'était accru considérablement dans les provinces belges<sup>19</sup>. Grand propriétaire foncier, le milieu aristocratique joua un rôle de premier plan dans l'adoption de la pratique de la plantation d'essences exotiques dans les jardins, parcs et forêts.

## Les plantes indigènes, source de richesse pour la nation

- 15 En 1781, à l'instigation de l'empereur Joseph II, l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, fondée en 1772, mit au concours la question suivante : « Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourroit substituer dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques relativement aux différens usages de la vie ? ». Le prix fut attribué en 1783 au mémoire du médecin et naturaliste François-Xavier Burtin, qui avait exercé jusqu'en 1780 les fonctions de médecin-conseil de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens sous le règne de Marie-Thérèse. L'objectif de ce travail était essentiellement d'ordre économique et s'inscrivait dans le cadre d'une politique protectionniste visant à établir une balance commerciale favorable : il s'agissait d'encourager la production et l'utilisation des végétaux indigènes susceptibles d'être une source de richesse pour la nation. Ce programme de substitution de l'usage des plantes locales à celui des exotiques, mis en place dans « l'intérêt de la patrie », concernait plusieurs secteurs d'activité : la médecine et la pharmacie, l'alimentation, la droguerie et la teinturerie, l'ébénisterie...
- 16 La définition donnée par le médecin de l'« indigénéité »<sup>20</sup> d'une plante – nettement plus large que l'acception actuelle qui tient compte avant tout du lieu d'origine d'une espèce végétale et considère toute espèce introduite comme allochtone<sup>21</sup> – montre clairement que la vulnérabilité du milieu ne faisait pas partie de ses préoccupations :

« Une plante est indigène en un pays, quand, faite à son climat, elle y exerce toute la puissance végétative accordée par la nature à ses semblables ; c'est-à-dire, qu'elle y vient, croît, porte son fruit à maturité & se multiplie.

D'après cette définition de l'indigénéité on ne s'étonnera pas si je ne place pas parmi nos indigènes plusieurs végétaux utiles qui peuvent croître en ce pays, mais pas y donner des fruits, tels que le grand Palmier, qui n'y porte jamais de dattes [...].

En revanche j'accorde ce titre à tous ceux qui peuvent venir à perfection en plein air chez nous, parmi lesquels je comprends non-seulement les végétaux qui y sont communs, mais aussi ceux qui s'y trouvent rarement, soit sauvages, soit cultivés, & même ceux qui n'y sont pas encore venus, mais que je suis convaincu ne pouvoir manquer d'y venir quand nous voudrions les planter ou semer. »<sup>22</sup>

- 17 Un exemple éloquent de végétal indigène dont la remise à l'honneur pouvait avoir un impact significatif sur l'économie du pays était, selon Burtin, le groseillier rouge (*Ribes rubrum*)<sup>23</sup> qui, facile à cultiver dans les campagnes sous forme de haies et « employé convenablement & multiplié en proportion de son utilité, peut devenir une des branches les plus importantes de notre économie rurale » : non seulement son fruit, dont l'usage était chaudement recommandé aux « médecins patriotes », remplaçait avantageusement le citron et l'orange dans le traitement de certaines maladies (fièvres, scorbut...) ou dans l'alimentation (préparation de jus, de sirops, de gelées...), mais encore il était susceptible d'être utilisé dans la fabrication d'un vin de groseilles dont la saveur était comparable à celle des vins étrangers et dont la consommation devait enrichir « un pays, qui par le vin seul, comme objet d'importation, est devenu tributaire de la France au point que la balance du commerce réciproque de ces deux pays est de plusieurs millions par an en faveur du dernier »<sup>24</sup>. Dans l'édition de 1788 de son manuel, le baron de Poederlé considérait que « ce qu'a dit Mr. Burtin, relativement au vin de groseilles, dans son savant Mémoire [...], et à la culture de cet utile arbrisseau, qu'il propose de répandre davantage, mérite d'être lu. »<sup>25</sup>

- 18 Si les aspects utilitaires des plantes constituaient l'objet principal de sa recherche, le naturaliste, par les nombreuses observations qu'il fit, s'intéressa également à des questions moins terre à terre, comme celle de l'influence du climat d'une région à une époque donnée de son histoire sur la présence de certaines espèces végétales. Dans un ouvrage paru en 1784, *Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*, Burtin tenta d'expliquer la découverte de certains fruits fossilisés, tels les cocos, caractéristiques des climats tropicaux, à proximité de la capitale des provinces belges (figure 1) :

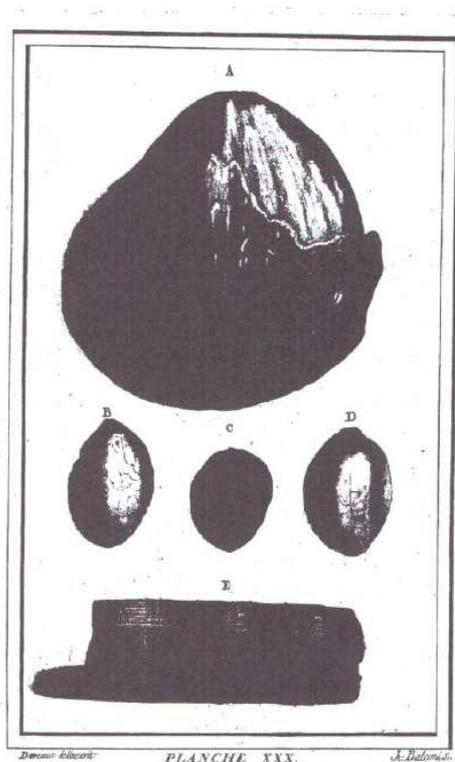
« Qui sait [...] si aucun de nos cocos fossiles appartient réellement aux espèces aujourd'hui vivantes ?

Quelle que puisse être la probabilité de ces doutes, il est toujours certain que nos cocos, s'ils ne sont pas les mêmes avec ceux des Indes, en sont au moins des variétés, et par conséquent, ont exigé un climat bien différent de ce que le nôtre est aujourd'hui ; puisque le coco appartient maintenant à la seule Zone Torride [...]. Or la quantité que nous en trouvons parmi nos fossiles [...] et la profondeur où ils sont souvent situés, réfutent complètement l'opinion [...] qui soutient, que les fruits exotiques qu'on peut trouver parmi les fossiles, ont été transportés par la main des hommes. [...]

Personne n'ignore que la cause, qui empêche les animaux, de même qu'une grande partie des végétaux de la Zone Torride, de croître en nos climats, est le manque du degré de chaleur nécessaire à leur existence. Il est donc évident que, lorsqu'ils étoient indigènes en ce pays, ils doivent y avoir joui d'une chaleur suffisante, par conséquent à-peu-près égale à celle de la Zone Torride. Ceci conduit naturellement à demander quelle peut avoir été la cause de cette diminution de chaleur ? »<sup>26</sup>

- 19 Selon le naturaliste, les causes du caractère chaud ou froid d'un climat et du changement de celui-ci dans l'un ou l'autre sens sont principalement d'ordre astronomique ; cependant, il existe toute une série de « causes secondaires » qui « ont une part certaine, quoique moins apparente, » dans le processus de changement climatique, telles « la vie et la destruction des animaux et végétaux » et « la main des hommes »<sup>27</sup>.
- 20 Si Burtin était conscient, comme d'autres savants de son époque marquée par un foisonnement d'idées autour des questions climatiques<sup>28</sup>, de l'effet que pouvait produire un changement de climat sur la distribution et la survie des espèces végétales, il semblait également informé au sujet de la possibilité d'un impact sur le climat de certaines pratiques humaines de plantation ou de destruction des végétaux. Il ne fait cependant qu'ébaucher cette question, dans les toutes dernières lignes de son ouvrage. Sans doute songeait-il aux conséquences de la déforestation sur le climat, comme nombre de ses contemporains<sup>29</sup>. Il paraît en tout cas certain, au vu de la publication quasiment simultanée de son mémoire sur les plantes indigènes, dont les objectifs étaient essentiellement économiques, que l'hypothèse de la fragilisation de l'environnement naturel par la plantation d'espèces végétales allochtones et de l'influence possible de cette pratique sur le climat régional ne faisait pas partie de ses questionnements<sup>30</sup>.

Figure 1. Noix de coco pétrifiées. Planche extraite de l'ouvrage de François-Xavier Burtin, *Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*, De l'imprimerie de le Maire, Bruxelles, 1784, pl. XXX.



Source : © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

## Le triomphe de l'horticulture dans les jeunes années de la nation belge

### La toute-puissance du monde horticole

- 21 Le XIX<sup>e</sup> siècle, pris dans son ensemble, peut être considéré comme une époque de recul, en Belgique, dans la réflexion sur la plantation de végétaux exotiques comme facteur possible de vulnérabilité environnementale.
- 22 La Belgique constitue sans aucun doute, à ce titre, un cas particulier, compte tenu du grand intérêt pour l'horticulture manifesté dans ce pays. L'importance progressive acquise par le secteur horticole dans l'économie nationale, que sa réputation à l'étranger ne fit qu'accroître, fit passer la problématique environnementale au second plan. Les végétaux exotiques, non seulement les plantes de serre (orchidées...) ou les plantes annuelles (bégonias, géraniums (pélargoniums)...), mais également les espèces botaniques et les variétés horticoles rustiques, étaient fort appréciés à l'époque par les élites, les milieux aristocratiques, d'une part, mais surtout la grande bourgeoisie, enrichie par ses activités industrielles et pleinement confiante dans le progrès humain : signe de pouvoir et de richesse, le fait de défier les climats et les latitudes était également inhérent au projet conquérant de l'Europe de cette époque.
- 23 Au surplus, Léopold II (règne : 1865-1909), souvent qualifié de « roi horticulteur »<sup>31</sup>, prit une part considérable au développement de la branche d'industrie constituée par la culture des plantes ornementales et à celui de ses relations avec l'étranger. À plus d'une reprise, il encouragea de sa présence les célèbres floralies gantoises, organisées tous les cinq ans par l'une des plus anciennes sociétés horticoles du pays, la Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand, dont la création remonte à 1808, à l'époque de la domination française.
- 24 Aujourd'hui encore, les professionnels de l'horticulture en Belgique font généralement preuve d'un certain scepticisme à l'égard des thématiques relatives à la biodiversité et se montrent peu enclins à adopter des comportements favorables à l'environnement : ils sont notamment peu convaincus de l'importance de la problématique des plantes exotiques invasives, comme l'a montré une étude réalisée sur le sujet en 2013<sup>32</sup>.

### La naissance de la géographie botanique

- 25 Le botaniste François Crépin, qui concourut à la constitution, en 1862, de la Société royale de botanique de Belgique et fut l'un des pères de la géographie botanique dans ce pays<sup>33</sup>, s'opposa fermement à une pratique assez courante, semble-t-il, chez les botanistes professionnels, mais surtout amateurs effectuant des relevés de la flore sauvage indigène : celle de semer dans la nature des plantes étrangères, afin de pouvoir, une fois celles-ci naturalisées, les inclure dans la flore nationale. Cette attitude était, selon lui, tout à fait déplacée et nuisait à l'étude et à la compréhension de la dispersion naturelle des espèces, ainsi qu'il le dit dans son *Manuel de la flore de Belgique*, publié en 1860 :  

« Les jeunes herborisateurs sont enclins à considérer des espèces subsponnées ou naturalisées comme plantes indigènes [...]. Cette manie d'enrichir de la sorte une Flore quelconque est assez générale, et d'un pays à l'autre les floristes se trompent réciproquement, et cela au grand détriment de la vérité. Tous les objets

évidemment étrangers doivent être exclus, ou au moins inscrits avec le stigmate de l'introduction, et s'il reste quelque incertitude à leur égard, elle doit être franchement exprimée. Dans l'intérêt de la géographie botanique, je supplie ici les amateurs de ne point propager de plantes exotiques ; trop de difficultés entourent déjà l'étude des espèces spontanées et naturalisées, sans qu'elle soit rendue encore plus obscure par des semis intempestifs qui, lorsqu'ils ne sont pas faits dans le but de tromper les botanistes étrangers, sont du moins des amusements puérils. »

34

- 26 Dans un XIX<sup>e</sup> siècle tout entier voué à ses préoccupations d'ordre économique et à ses fantasmes nationaux, la naissance de la géographie botanique marqua incontestablement le début d'un questionnement sur la vulnérabilité du milieu causée par les plantes étrangères. Chez Crépin, la définition du végétal indigène était nettement plus « écologique » que chez Burtin, en ce qu'elle excluait les plantes spontanées et naturalisées ; toutefois, l'« indigénat » correspondait aux frontières politiques du pays : il était en effet impensable de concevoir les choses autrement à une époque où, dans une jeune nation comme l'était la Belgique, l'esprit patriotique était particulièrement développé<sup>35</sup>. On était loin alors de l'idée, émise à partir des années 1970 par certains mouvements environnementalistes américains et canadiens, de biorégions censées remplacer et transcender les États nationaux<sup>36</sup>.

## L'introduction des essences exotiques : l'heure des bilans

- 27 À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, après un siècle d'essais d'acclimatation poursuivis en Belgique, le besoin de faire le point sur la question, tant du point de vue de la sylviculture que de l'embellissement des parcs, se fit sentir dans les milieux officiels (Administration des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture...).
- 28 Dans son ouvrage *Les chênes de l'Amérique septentrionale en Belgique*, publié en 1887, le garde-général des Eaux et Forêts Julien Houba exprima sa pleine confiance en l'avenir de ces arbres, plus riants que les essences indigènes, sur le territoire belge, pourvu qu'on tînt compte des conditions de sol et qu'on leur assignât leur juste place<sup>37</sup>. En 1892, l'Administration des Eaux et Forêts chargea ses agents de faire un relevé complet des arbres exotiques existant dans leurs cantonnements respectifs. Trois ans plus tard, pour répondre à une demande du ministre catholique de l'Agriculture, le baron Maurice van der Bruggen, le Conseil supérieur des Forêts, chargé d'instruire le Gouvernement en matière de politique forestière, mit à l'étude la question de l'introduction des essences exotiques en Belgique. Une commission spéciale, constituée de propriétaires fonciers issus de l'aristocratie, de spécialistes de la dendrologie et de représentants des milieux forestiers professionnels, fut alors nommée. Le fruit de ses travaux de longue haleine fut publié en 1909 par deux de ses membres, le comte Amédée Visart, président du Conseil supérieur des Forêts, et Charles Bommer, professeur de géographie et de paléontologie végétales à l'Université libre de Bruxelles et conservateur au Jardin botanique de l'État. En 1902, ce dernier avait entrepris l'aménagement, sur un terrain de 100 hectares situé à Tervueren, aux portes de Bruxelles, et appartenant au roi Léopold II, d'un arboretum géographique : des essences étrangères représentatives des principaux types de forêts de la zone tempérée y étaient cultivées dans des conditions aussi proches que possible de celles de l'état naturel. L'objectif de cette réalisation était double : servir de base à l'étude scientifique et à l'enseignement de la distribution géographique des plantes et permettre les expériences pratiques dans le domaine de l'acclimatation des essences exotiques<sup>38</sup>.

- 29 Dans leur rapport, Visart et Bommer se disaient favorables à l'introduction de nouvelles espèces en Belgique : en effet, la flore forestière spontanée et les arbres introduits depuis longtemps ne suffisaient pas à satisfaire les exigences de l'époque en matière de production de bois et d'ornementation des parcs. Toutefois, ils estimaient qu'il fallait éviter d'aller trop loin dans cette voie et de substituer aux espèces traditionnelles des essences nouvelles dont le mérite n'était pas supérieur à celui des indigènes.
- 30 Cette attitude assez modérée et prudente à l'égard de la plantation d'arbres exotiques, qui ne s'accompagnait cependant pas d'une remise en question fondamentale de la pratique, s'observait déjà chez le baron de Poederlé et le prince de Ligne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme à l'époque des Lumières, elle semble avoir distingué la Belgique de ses voisins, ainsi que l'ont indiqué les deux auteurs du rapport :
- « La question de l'acclimatation des essences exotiques est à l'étude dans les principaux pays de l'Europe. Sa solution se heurte pourtant presque partout à l'opposition de beaucoup de personnes et même d'un certain nombre de forestiers qui ne peuvent admettre que l'on soit parfois amené à modifier l'œuvre de la nature et qui combattent avec passion l'invasion des espèces étrangères. Il faut reconnaître que ce sentiment, difficile à vaincre en France et en Allemagne, n'existe guère en Belgique. »<sup>39</sup>
- 31 Les milieux forestiers professionnels et les propriétaires fonciers belges, en général assez proches des gouvernements catholiques de l'époque, étaient plus préoccupés de rendement et d'agrément que d'environnement.

## L'influence de la pensée darwinienne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle

### Maurice Maeterlinck, le poète-naturaliste

- 32 Bien plus encore que la géographie botanique, la révolution darwinienne, qui établit « les dynamiques relationnelles entre les formes vivantes et leurs milieux », contribua à une plus grande prise de conscience écologique dans le domaine végétal.
- 33 Aux fleurs exubérantes cultivées dans sa ville natale de Gand, qui inspirèrent son recueil de poèmes *Serres chaudes*, publié en 1889, le poète symboliste Maurice Maeterlinck, également naturaliste amateur et d'un incontestable talent, préférait celles qu'il trouvait dans un coin abandonné de son jardin, ainsi qu'il l'exprima dans son écrit « scientifique » *La vie des abeilles*, publié en 1901 :
- « Les disciples de Darwin [...] considèrent une petite abeille sauvage, répandue par tout l'univers, et appelée *Prosopis*, comme la représentante actuelle de l'abeille primitive dont seraient nées toutes les abeilles que nous connaissons aujourd'hui. L'infortunée *Prosopis* est à peu près à l'habitante de nos ruches ce que serait l'homme des cavernes aux heureux de nos grandes villes. Peut-être, sans y prendre garde, et sans vous douter que vous aviez devant vous la vénérable aïeule à laquelle nous devons probablement la plupart de nos fleurs et de nos fruits – on estime en effet que plus de cent mille espèces de plantes disparaîtraient si les abeilles ne les visitaient point – et qui sait ? notre civilisation même, car tout s'enchaîne dans ces mystères, peut-être l'avez-vous vue plus d'une fois dans un coin abandonné de votre jardin où elle s'agitait autour des broussailles. »<sup>40</sup>
- 34 Si on les dépouille de leurs aspects mystiques sous-jacents, ces idées, qui s'inscrivent dans la compréhension holistique, aux antipodes du dualisme cartésien, qu'avait Maeterlinck

de la nature comme une grande chaîne des êtres, dont l'homme, fruit de l'évolution animale, constituait seulement le maillon le plus élevé, font indiscutablement penser au concept moderne de biodiversité.

- 35 Dans son essai *Le double jardin*, publié en 1904, l'auteur de *Pelléas et Mélisande* regrettait que les fleurs exotiques et les variétés horticoles aient détrôné, au XIX<sup>e</sup> siècle, avec les progrès fulgurants de la science horticole, les fleurs des champs, ces « bonnes fleurs rustiques » :

« Il y a quelque cent ans, avant que leurs parentes éclatantes et frileuses fussent venues des îles, des Indes, du Japon, ou avant que leurs propres filles, ingrates et méconnaissables, eussent usurpé leur place, elles [les fleurs des champs] seules égayaient les regards affligés, elles seules éclairaient la porte des chaumières, le parvis du château et suivaient dans les bois les pas des amoureux. Mais ces temps ne sont plus ; elles sont détrônées. »<sup>41</sup>

- 36 Il déplorait également le peu d'intérêt dont faisaient encore l'objet les « fleurs démodées » cultivées dans les jardins, ces « vieilles fleurs courageuses [...] dont un rien les sépare » des fleurs des champs. Elles étaient « chassées des plates-bandes et des corbeilles orgueilleuses par d'arrogantes inconnues arrivées du Pérou, du Cap, de la Chine, du Japon » et avaient « deux impitoyables ennemis » : « l'encombrant et prolifique *Bégonia tubéreux* » et « le *Géranium double*, [...] infatigable aussi », qui « ont peu à peu dépossédé leurs sœurs autochtones des lieux qu'elles avaient si longtemps égayés de leurs sourires familiers. »<sup>42</sup>

- 37 Aux critères d'ordre sentimental et esthétique incitant Maeterlinck à préférer les fleurs indigènes aux exotiques s'ajoutaient des raisons « scientifiques » et environnementales : l'écrivain croyait, en effet, à l'universalité de l'intelligence, qui n'était, selon lui, pas le privilège de l'être humain, et attribuait une plus grande intelligence aux plantes autochtones, en raison de leurs facultés d'adaptation exceptionnelles, comme il le dit dans son livre au titre suggestif *L'intelligence des fleurs*, publié en 1907 :

« C'est parmi les Orchidées que nous trouverons les manifestations les plus parfaites et les plus harmonieuses de l'intelligence végétale. En ces fleurs tourmentées et bizarres, le génie de la plante atteint ses points extrêmes et vient percer, d'une flamme insolite la paroi qui sépare les règnes. Du reste, il ne faut pas que ce nom d'Orchidées nous égare et nous fasse croire qu'il ne s'agit ici que de fleurs rares et précieuses, de ces reines de serres qui semblent réclamer les soins de l'orfèvre plutôt que ceux du jardinier. Notre flore indigène et sauvage, qui comprend toutes nos modestes « Mauvaises herbes », compte plus de vingt-cinq espèces d'Orchidées, parmi lesquelles, justement, se rencontrent les plus ingénieuses et les plus compliquées. C'est elles que Charles Darwin a étudiées dans son livre : *De la Fécondation des Orchidées par les insectes*, qui est l'histoire merveilleuse des plus héroïques efforts de l'âme de la fleur. »<sup>43</sup>

- 38 Des différents extraits cités, il ressort que, sans le formuler très clairement, Maeterlinck était conscient de la fragilisation du milieu causée par la substitution des plantes exotiques aux espèces indigènes. En tant que poète favorable aux idées progressistes, voire même socialistes, Maeterlinck, en prônant une forme de jardinage plus soucieuse de la nature et plus démocratique, se préoccupait peu de l'impact négatif que pouvait avoir une opinion telle que la sienne sur l'économie et sur la prospérité du monde horticole gantois, dont les plantes correspondaient avant tout aux goûts de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

## Jean Massart, l'apôtre de la conservation de la nature

- 39 Le professeur Jean Massart, directeur de l'Institut de botanique de l'Université libre de Bruxelles<sup>44</sup>, publia en 1911 un ouvrage de vulgarisation intitulé « Nos arbres », dans lequel étaient mentionnés « uniquement les arbres indigènes et les quelques étrangers qui ont vraiment acquis droit de cité chez nous ». Sans se prononcer ouvertement contre les espèces exotiques et contre les conclusions du rapport signé par son collègue Charles Bommer, auquel il fit d'ailleurs référence, le savant entendait attirer l'attention, non des botanistes et des forestiers, mais des amateurs de promenades dans la belle nature, sur l'intérêt de la flore forestière et dendrologique indigène.
- 40 Bien que Massart partageât les sympathies socialistes de Maeterlinck, il n'appréciait pas du tout les écrits « scientifiques » du poète-naturaliste, qu'il considérait comme des « amplifications biologico-philosophico-poétiques ». Selon lui, « la vie est assez grande et assez belle pour se passer de commentaires ; elle n'a nul besoin d'être stylisée » et « on a fait de la littérature aux dépens de la vie des abeilles et de l'intelligence des fleurs ; c'est plus que suffisant ». Sans citer une seule fois le nom de Maeterlinck, Massart entendait prévenir le lecteur de son ouvrage que l'optique choisie par lui était résolument différente de celle de l'écrivain et qu'il ne fallait pas y chercher de la poésie sur les arbres et les forêts<sup>45</sup>.
- 41 Dans un intéressant chapitre du livre, intitulé « Répartition des arbres pendant les périodes géologiques », le professeur de botanique exposa de manière succincte, sur base des restes fossilisés, l'histoire de la végétation sur le sol « belge » depuis les temps les plus reculés. Comme Burtin, il constata qu'à une certaine époque, le climat humide et chaud « permettait le développement en Belgique de Cannelliers, de Palmiers et d'autres arbres à allure équatoriale, restant verts toute l'année ». Et de conclure :
- « Cette rapide incursion dans la paléontologie nous confirme dans l'idée que la stature arborescente dépend en toute première ligne du climat ; il y a, – et il y a toujours eu – un rapport étroit entre la présence d'arbres et les conditions d'humidité et de chaleur qui règnent sur un pays. »<sup>46</sup>
- 42 À l'époque où la Belgique était l'un des pays les plus industrialisés et urbanisés au monde, avec l'une des densités de population les plus élevées, Jean Massart se fit l'apôtre de la préservation de la nature. Dans son ouvrage *Pour la protection de la nature en Belgique*, publié en 1912, il plaida pour la création, en Belgique, de réserves naturelles, c'est-à-dire de coins de nature « intacts », où se trouveraient réunies la flore et la faune d'un district naturel et qui permettraient aux générations futures d'avoir une idée complète et exacte de l'aspect physique du pays primitif. Afin que ces « stations à réserver pour la biologie » pussent répondre à leur destination, il était nécessaire, selon le professeur de botanique, de leur donner une étendue suffisante :
- « Celui qui s'y promène doit avoir jusqu'à un certain point l'illusion de l'espace et ne pas se heurter tout de suite à la civilisation. D'un autre côté, si l'on veut que la population animale et végétale du parc se maintienne inaltérée, on doit veiller à ce qu'elle ne soit pas dans une cage trop étroite ; il faut surtout que ses conditions d'existence ne soient pas changées : or, le voisinage de cultures ou d'agglomérations humaines modifie le climat, l'assainissement des fagnes assèche le sol bien au delà de la zone directement drainée, les fumées des fabriques vicient l'air jusque fort loin... »<sup>47</sup>

- 43 Si Massart était convaincu que le climat avait une influence primordiale sur la végétation, comme il l'avait exprimé dans son livre sur les arbres indigènes, il était également conscient de l'impact des activités humaines, qu'elles fussent industrielles, agricoles ou sylvicoles, et de l'urbanisation sur le climat et l'environnement.
- 44 Dans les dépôts d'archives environnementales et les sanctuaires biologiques que constituaient les réserves naturelles, les espèces exotiques n'étaient pas les bienvenues, comme le laissait entendre le botaniste dans sa description de l'étang d'Overmeire, situé à l'intérieur d'une ancienne boucle de l'Escaut, entre les villes de Gand et de Termonde :
- « Ce qui donne à l'étang d'Overmeire un intérêt exceptionnel, c'est la végétation ligneuse qui couvre la presque île centrale : un bois très humide, coupé de fossés et de fondrières, composé d'essences indigènes, sans aucune immixtion d'espèces exotiques. Tantôt c'est un simple taillis formé surtout de petits Saules, d'Aunes, de Bourdaines, tantôt il y a une futaie de Chênes, de Frênes, de Peupliers blancs, de Bouleaux, de Saules blancs, sous lesquels croissent des Aunes et d'autres arbustes. C'est exactement l'aspect sous lequel César décrit le pays des Ménapiens, c'est-à-dire notre Flandre actuelle : *continentas [continentesque] silvas ac paludes habebant [Guerre des Gaules, 3, 28, 2]*. Les Romains eurent beaucoup de peine à atteindre et réduire à l'obéissance les Gaulois, réfugiés au milieu de ces bois marécageux : *in sylvas paludesque confugiunt [Guerre des Gaules, 6, 5, 7]*. »<sup>48</sup>
- 45 Pour Jean Massart, les plantes exotiques n'étaient indésirables que dans les réserves naturelles, là où elles risquaient de perturber les observations scientifiques et de porter atteinte à un paysage caractéristique, hérité d'un passé lointain. Son objectif, à la fois scientifique et patriotique, était d'éviter que certaines portions de territoire particulièrement remarquables sur le plan du « patrimoine scientifique de la nation » fussent touchées par les différents facteurs de vulnérabilité environnementale (pollution industrielle, urbanisation, aménagement du territoire, pratiques agro-pastorales, plantation d'essences exotiques...). Il n'y avait donc pas, chez lui, de prise en compte globale et planétaire des questions végétale et environnementale, comme c'est le cas aujourd'hui. On était loin, alors, de l'époque des slogans tels que celui de « Sauver les plantes pour sauver l'humanité », qui forme le titre d'un ouvrage récent<sup>49</sup>. Il n'était pas encore question, non plus, de « listes noires » d'espèces invasives.

## La nature sauvage miniaturisée au sein de l'espace-jardin

- 46 Tout comme les écrits « scientifiques » de Maeterlinck, qui étaient rapidement devenus de véritables best-sellers, les livres de Jean Massart exercèrent une grande influence sur les milieux d'amateurs de jardinage, en particulier sur les membres du Nouveau Jardin Pittoresque, association constituée à Bruxelles en 1913 à l'initiative d'une série de personnalités issues des milieux artistiques, littéraires et scientifiques belges. Ce groupement, qui entendait jouer un rôle de première importance dans la « rénovation » et la « vulgarisation » de l'art des jardins en Belgique, exprima clairement, par le canal de son manifeste-programme, ses affinités avec la pensée du botaniste, nommé par ailleurs vice-président de son conseil<sup>50</sup>. L'amateur d'excursions en pleine nature sauvage se devait de réserver, dans son jardin, un coin pour l'acclimatation de plantes indigènes récoltées au cours de ses promenades, dont il évoquerait le souvenir :
- « Le caractère décoratif d'une foule de plantes sauvages de chez nous est malheureusement encore trop ignoré. Il en est pourtant qui constituent une ressource bien intéressante pour l'ornementation du jardin pittoresque. Ce coin de nature indigène est généralement l'un des endroits préférés de l'amateur. [...] C'est

là qu'il s'efforcera d'établir de petites stations végétales, afin de reproduire, au point de vue des nécessités physiologiques de certaines plantes intéressantes, les conditions caractéristiques de quelques régions classiques : les sous-bois et les pineraies, les sables des dunes et les marais de Campine, avec leur flore originale ; les tourbières fangeuses de la haute Ardenne, avec leurs vestiges de la flore glaciaire ; les roches et les terrasses calcaires du bassin de la Meuse ; la région psammitique ; les schistes, etc.

Le culte de la végétation et de la flore indigènes commence, d'ailleurs, à se développer en Belgique d'une façon encourageante. [...] Toute une littérature spéciale a vu le jour pour encourager et vulgariser ces nouvelles tendances. Au point de vue botanique, il convient de citer, notamment, [...] les remarquables ouvrages, si brillamment illustrés, de M. Massart [...] : *Nos arbres* et *Pour la protection de la nature en Belgique*. »<sup>51</sup>

- 47 L'idée de reconstituer dans son jardin différents milieux naturels en miniature, avec leur flore sauvage caractéristique, si elle participait d'une certaine prise de conscience « écologique », n'en était pas moins une mode esthétique, pittoresque et décorative. Au surplus, les plantes indigènes n'occupaient qu'une petite portion de l'espace.

### Des « vers rongeurs » dans la vénérable forêt de Soignes

- 48 L'un des sites naturels mentionnés par Jean Massart dans son ouvrage sur la protection de la nature était la forêt de Soignes, considérée comme une relique de la vieille forêt Charbonnière, aux portes de Bruxelles. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, sous la pression constante de l'urbanisation, celle-ci était menacée d'empiétements, mais aussi d'« embellissements », par la transformation de vallons agrestes en parcs artificiels. La charte constitutive de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, société de défense de la nature fondée en 1909, contenait l'article suivant : « Exclure des plantations les essences étrangères qui ne sont pas en harmonie avec la sylve brabançonne »<sup>52</sup>.

- 49 En 1914, l'artiste-peintre René Stevens et l'architecte-paysagiste Louis Van der Swaelmen, respectivement secrétaire général et secrétaire adjoint de ladite association, composèrent un *Guide du promeneur dans la Forêt de Soignes*, dont la publication effective serait reportée à 1923, en raison de la guerre. À plusieurs reprises, dans cet ouvrage, les essences exotiques firent l'objet de critiques. Ainsi dans l'extrait suivant :

« Quels que soient d'une part la valeur et l'intérêt que puissent offrir, sous le rapport de la production de bois d'œuvre, pour l'exploitation de nos domaines forestiers, l'introduction et l'acclimatation d'essences exotiques ; pour réelle que soit la beauté décorative de la forme et du coloris de certaines d'entre elles – et par exemple le port souple, estompé, duveteux, le vert profond aux résonances [sic] bleuâtres du *Weymouth* [pin Weymouth] – lorsque ces essences sont employées à bon escient, pour le rôle ornemental qui leur est dévolu dans le cadre d'un paysage composé par le créateur de jardins, une raison préalable d'esthétique doit les faire proscrire complètement des plantations de la forêt de Soignes, en dehors des parcelles d'expérimentation scientifique [comme à l'arboretum de Tervueren], comme altérant le caractère autochtone des peuplements-types indigènes spontanés. »<sup>53</sup>

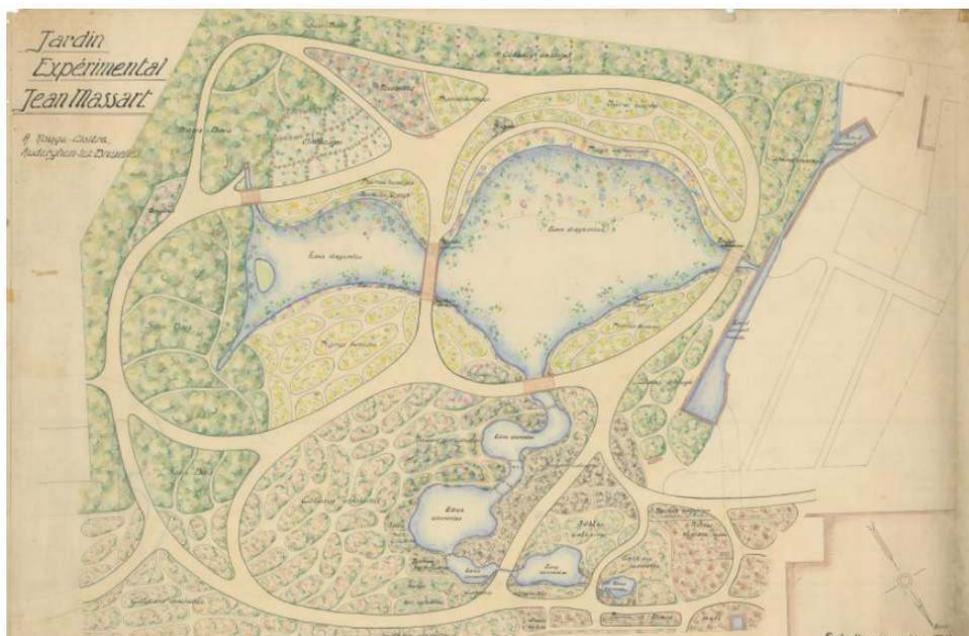
- 50 Non seulement, du point de vue esthétique, les espèces allochtones détonnaient, par leur « faciès » particulier, dans ce milieu réputé intact, mais au surplus, elles altéraient, par leur présence, l'authenticité d'un paysage ancestral et y agissaient comme de « véritables vers rongeurs installés au cœur de nos bois »<sup>54</sup>.
- 51 À une époque où la sylve brabançonne n'était plus seulement une forêt d'exploitation, mais était également une « réserve artistique », ce genre de considérations mi-

esthétiques, mi-« écologiques », étaient de bon ton parmi l'élite artiste et intellectuelle du pays, laquelle constituait l'essentiel des membres de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, tout comme du Nouveau Jardin Pittoresque, dont Stevens et Van der Swaelmen étaient par ailleurs respectivement vice-président et membre du conseil<sup>55</sup>.

## Une Belgique botanique lilliputienne à proximité de la capitale

- 52 En 1922, Jean Massart créa, au lieudit du « Rouge-Cloître », à l'orée de la forêt de Soignes et aux confins de l'agglomération bruxelloise, sur un terrain mis à la disposition de l'Institut de botanique de l'Université libre de Bruxelles par l'État belge, un jardin expérimental, où l'on pouvait observer, sur un espace restreint (1,5 hectare), les plantes les plus caractéristiques des diverses régions botaniques de Belgique, groupées dans des petites « stations » reconstituées artificiellement par l'apport de terres extérieures (rochers calcaires et gréseux, sable calcaire et non calcaire, terre de bruyère, tourbe...). Réalisé avec la collaboration de l'architecte-paysagiste Jules Buysens (figure 2), l'une des chevilles ouvrières du Nouveau Jardin Pittoresque, ce jardin dit « éthologique » permettait d'étudier les facultés adaptatives des plantes (adaptations au rythme des saisons, à la sécheresse, aux particularités locales des propriétés du sol...) et d'observer « les insectes butinant les fleurs et les oiseaux mangeant les fruits... ». Destiné en priorité aux étudiants et aux chercheurs universitaires, il était également ouvert au public, répondant ainsi à un objectif large d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la préservation de la nature. Il offrait de plus à chaque visiteur la possibilité de s'initier à l'art d'orner son jardin de plantes indigènes, chose particulièrement utile dans le contexte économique difficile de l'après-guerre, caractérisé notamment par un affaiblissement considérable du secteur horticole gantois. Enfin, à une époque où les sentiments patriotiques étaient exacerbés, il renforçait le sentiment d'appartenance à une nation dotée d'un patrimoine paysager et naturel spécifique. Des enjeux économiques, nationaux et esthétiques se joignaient donc à nouveau ici aux préoccupations écologiques.

Figure 2. Jules Buyskens, Plan du jardin éthologique établi par Jean Massart au lieu-dit du « Rouge-Cloître », aux portes de Bruxelles, vers 1922.



Source : © Archives du Jardin Massart, Bruxelles.

- 53 Le jardin éthologique fut conservé dans son aspect d'origine jusqu'au début des années soixante. En 1962, avec l'arrivée du professeur Paul Duvigneaud à la tête du « Jardin Massart », comme on l'appelait à l'époque, il cessa d'être entretenu et se transforma peu à peu en une zone naturelle humide, ce qu'il est encore aujourd'hui. Le spécialiste de la phytosociologie considérait que le maintien – fort coûteux – de cet espace hautement « artificiel », en dépit de ses apparences, ne se justifiait plus. Avec les progrès de l'écologie scientifique et le renforcement des sensibilités politiques régionales, au détriment des États-nations, le champ d'application de la notion d'« indigénat » végétal se restreignit à l'échelle locale ou régionale. Un *Géranium sanguin*, plus que probablement une relique du jardin planté par Massart et Buyskens, orne encore actuellement la zone humide du Jardin Massart : cette plante calcicole, rare et protégée en Belgique, se trouve normalement dans la vallée de la Meuse et non en région bruxelloise ; elle n'est aujourd'hui considérée comme indigène qu'en région wallonne<sup>56</sup>.

## Des plantes autochtones envahissantes

- 54 Au tournant des années 1920 et 1930, une « jardinière » amatrice, membre du conseil d'administration du Nouveau Jardin Pittoresque, Madame Lefebvre-Giron, rapporta aux lecteurs du bulletin de l'association ses expériences heureuses et malheureuses de culture de plantes indigènes rapportées d'excursion, dans le jardin de sa maison de campagne située à Uccle (Bruxelles), contre la forêt de Soignes. Conformément à l'esprit patriotique ambiant, elle prit la Flore de Belgique comme base de ses essais « écologiques ». Elle dut rapidement constater, à ses dépens, que certaines plantes ramenées des dunes côtières, par exemple, ne parvenaient pas à survivre dans son jardin peu ensoleillé et au sol argileux et compact ! Toujours avec les meilleures intentions du monde, elle s'adonna à des pratiques qui n'auraient sans doute pas plu à François Crépin, même si elles avaient

pour cadre l'espace-jardin et non les milieux naturels : lorsqu'une plante répertoriée comme faisant partie de la Flore indigène était rare sur le sol belge, elle n'hésitait pas à se procurer des semences ou des plants à l'étranger, dans des régions où elle était plus abondante. Elle accordait d'autre part une importance primordiale au critère esthétique dans le choix de ses plantes. Enfin, elle n'hésitait pas à qualifier de « mauvaises herbes », de « pestes envahissantes », d'« ensorceleuses », d'« encombrements dont on ne se débarrasse jamais », certaines espèces autochtones qui, habituées au climat de la Belgique, avaient « la partie belle pour faire la concurrence aux précieuses exotiques que nous cultivons ».

- 55 On était encore bien loin, à l'époque, du jardinage écologique et favorable à la biodiversité, tel qu'on le conçoit aujourd'hui. De plus, la perception du caractère « envahissant » d'une espèce était fort différente de ce qu'elle est actuellement : au lieu d'apparaître comme une menace pour l'environnement, la plante qui avait tendance à se répandre et à étouffer ses voisines était considérée comme une « gêne » pour l'harmonie et l'entretien du jardin ; et l'épithète visait davantage les espèces indigènes qu'exotiques, qualifiées de « précieuses »<sup>57</sup> !

## Rhubarbe contre citron

- 56 À la veille de la seconde guerre mondiale, les revendications nationales prirent parfois le dessus sur les questions écologiques et environnementales dans le débat sur les plantes exotiques et indigènes, comme en témoigne ce court article publié sans commentaire en 1937 sous la rubrique « Divers » du bulletin *Le Nouveau Jardin Pittoresque* et emprunté à la *Revue Horticole* de Paris :

« La lecture des journaux allemands de province est toujours instructive, dit le *Réveil Agricole*. C'est ainsi qu'un organe de Franconie, la *Fränkische Tageszeitung*, non contente des campagnes actuelles contre les juifs ou les catholiques, vient d'en déchaîner une, inattendue, contre le citron. Seuls, les purs produits du sol allemand peuvent convenir à de purs aryens, car le sang est lié au sol. Et le journal s'écrie : « Adieu, citron, nous n'avons plus besoin de toi ! Notre rhubarbe allemande te remplacera parfaitement. Légèrement sucrée, elle sera pour nous un rafraîchissement précieux et en même temps un dépuratif du sang de pure origine allemande. Nous ne voulons plus envoyer à l'étranger des millions de notre revenu national. Nous voulons créer maintenant de nouveaux hommes allemands avec les seules matières premières de chez nous, avec les produits de notre mère la terre allemande. »<sup>58</sup>

- 57 Une attitude protectionniste et raciste détourna entièrement certains esprits de la problématique de la vulnérabilité environnementale.

## Conclusion

- 58 La comparaison du titre d'une brochure récente de Bruxelles Environnement, *Un jardin naturel et convivial. 100 conseils pour respecter l'environnement et favoriser la biodiversité*, avec celui de l'ouvrage du marquis de Girardin, *De la composition des Paysages, ou Des moyens d'embellir la Nature autour des Habitations, en joignant l'agréable à l'utile*, témoigne d'un changement profond dans la conception du rapport de l'homme à son environnement. Au Siècle des Lumières, la nature était au service de l'homme et, même si l'on se souciait de la respecter, dans l'aménagement d'un parc ou d'un jardin, en évitant d'y planter des

espèces étrangères, elle était envisagée avant tout dans ses fonctions d'utilité et d'agrément. La vision rousseauiste de l'environnement, que partageait Girardin, était plus « égologique » qu'écologique et, comme l'a fort bien écrit Jean-Luc Guichet, « la pensée de Rousseau est davantage centrée sur la nature comme milieu de vie du sujet que sur l'idée d'une menace globale à l'égard de la nature »<sup>59</sup>. Aujourd'hui, le jardin se doit, par ses aspects naturels et même en partie sauvages, d'être « convivial », non seulement pour l'homme, mais aussi pour les plantes et les animaux, qui y trouvent un refuge contre les stress que la vie moderne leur fait subir. Dans cette perspective, c'est l'homme qui se met au service de la nature et qui l'accueille chez lui afin de l'aider à « se refaire une santé ».

- 59 En Belgique, l'abandon de la conception anthropocentrique du rapport de l'homme à son environnement et le questionnement sur la possibilité d'une fragilisation du milieu par la plantation d'espèces allochtones datent des années 1970 : nées au sein du milieu étroit des botanistes universitaires, ces idées ont gagné peu à peu un public plus large. Avant ces quarante dernières années, ce pays se caractérisa, dans la question du choix des espèces végétales, par une attitude mesurée. Tout d'abord, la mode des plantes exotiques s'y développa seulement à partir des années 1760, plus tard que chez des nations voisines comme la France ou l'Angleterre. Cette pondération était entre autres due à des facteurs d'ordre politique : la situation troublée du pays sous le régime espagnol, peu favorable aux activités sylvicoles et de jardinage, et l'absence de colonie. Ensuite, une fois la pratique bien implantée, elle ne semble jamais avoir suscité d'opposition forte, contrairement à ce qui pouvait être observé ailleurs, notamment en France. Plusieurs éléments spécifiques à la Belgique expliquent cette absence de réaction : d'une part, le rôle influent des grands propriétaires fonciers, soucieux de rentabiliser au maximum leurs bois et forêts, ce que permettait difficilement le petit nombre d'essences indigènes disponibles ; d'autre part, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, la puissance du secteur horticole, en particulier gantois, qui jouissait d'un très large soutien dans l'entourage royal et dans les milieux de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie.
- 60 Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, étant donné l'influence de la pensée darwinienne et l'évolution rapide de l'industrialisation et de l'urbanisation, une certaine prise de conscience environnementale se fit jour et un intérêt croissant pour les plantes indigènes se manifesta. Toutefois, seule une élite artiste et intellectuelle, le plus souvent de tendance progressiste, fut concernée par cet éveil. De plus, même au sein de cette mouvance, les préoccupations d'ordre économique, patriotique et esthétique parasitaient le débat sur le choix des végétaux, comme par le passé. Ensuite, à l'exception peut-être de Maeterlinck, poète et adepte des courants mystiques et ésotériques de son temps, personne n'avait alors renoncé à la conception anthropocentrique du rapport de l'homme à son environnement. Personne, pas même Jean Massart, pourtant considéré comme le père de l'écologie en Belgique. Pour le professeur de botanique, la nature sauvage protégée dans les réserves et la flore indigène plantée dans les jardins servaient avant tout les besoins scientifiques d'observation et d'expérimentation de l'homme. Il est intéressant de constater que, dans le journal de guerre du botaniste, tenu du 30 janvier au 22 juin 1915, où sont consignées avec précision les pertes humaines et les destructions de bâtiments et monuments dues aux Allemands, on ne trouve pas la moindre allusion à des dégâts d'ordre environnemental<sup>60</sup>. Enfin, chez Massart comme chez les membres des différentes associations de défense de la nature qui virent le jour à cette époque, la question écologique et celle du déclin de la biodiversité étaient uniquement envisagées à

l'échelle locale et non globale ou planétaire, comme cela avait déjà été le cas à l'époque de la « naissance de la conscience écologique », c'est-à-dire au Siècle des Lumières. Citons encore une fois Jean-Luc Guichet : « [chez Jean-Jacques Rousseau] la déformation de la nature n'est pas transformation, elle est réversible et ne produit pas d'effet-monde, elle ne débouche pas sur ce qu'on appelle de nos jours la *crise environnementale*. »<sup>61</sup>

- 61 En conclusion, on peut donc affirmer qu'avant l'apparition récente des notions de biodiversité et de vulnérabilité environnementale, les signes d'un véritable questionnement sur la fragilisation du milieu sous l'action des plantes exotiques et les politiques de prévention dans ce domaine furent quasiment inexistantes.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Billen, C., 1997, Les métamorphoses d'un usage de la nature. Paysages et sites à l'époque de Solvay (1870-1914), Despy-Meyer, A., D. Devriese, *Ernest Solvay et son temps*, Archives de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, pp. 249-270.
- Bourg, D. et A. Fragnière, 2014, *La pensée écologique. Une anthologie*, Presses Universitaires de France, Paris, XVI-876 p.
- Bruxelles Environnement, 2015, *La biodiversité à Bruxelles. Une chance exceptionnelle !*, Bruxelles Environnement (IBGE), Bruxelles, 48 p.
- Bruxelles Environnement, 2015, *Un jardin naturel et convivial. 100 conseils pour respecter l'environnement et favoriser la biodiversité*, Bruxelles Environnement (IBGE), Bruxelles, 38 p.
- Burtin, F.-X., 1784, *Mémoire sur la question : Quels sont les végétaux indigènes que l'on pourroit substituer dans les Pays-Bas aux végétaux exotiques relativement aux différens usages de la vie ?*, De l'imprimerie académique, Bruxelles, 190 p.
- Burtin, F.-X., 1784, *Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*, De l'imprimerie de le Maire, Bruxelles, 152 p.
- Clément, G., 2002, *Éloge des vagabondes. Herbes, arbres et fleurs à la conquête du monde*, Nil éditions, Paris, 216 p. [nouvelle édition chez Robert Laffont, 2014, 210 p.]
- Clergeau, P. et N. Machon, 2014, *Où se cache la biodiversité en ville ? 90 clés pour comprendre la nature en ville*, Éditions Quæ, Versailles, 168 p.
- Crépin, F., 1860, *Manuel de la flore de Belgique*, Librairie agricole d'Émile Tarlier, Bruxelles, LXXV-237 p.
- Crépin, F., 1863, Considérations sur l'étude de la flore indigène, *Bulletins de la Société royale de botanique de Belgique*, 2, pp. 6-38.
- Crépin, F., 1903, Poederlé (Eugène-Joseph-Charles-Gilain-Hubert d'Olmen, baron de), *Biographie nationale*, Bruylant-Christophe & C<sup>ie</sup>, Bruxelles, 17, col. 844-847.
- Debarbieux, B., 2015, *L'espace de l'Imaginaire. Essais et détours*, CNRS Éditions, Paris, 306 p.
- Devos, A., 1870, Les plantes naturalisées ou introduites en Belgique, *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, 9, pp. 5-122.

De Bruyn, O. et A.-M. Sauvat, 2014-2015, Le Jardin expérimental Jean Massart à Auderghem (I-III), *Demeures historiques & Jardins*, 182, pp. 22-26 ; 184, pp. 11-15 ; 185, pp. 27-32.

de Callataÿ, F., 2006, La vie rocambolésque et le cabinet d'étude de François-Xavier Burtin (1743-1818), *La Vie des Musées*, 20, pp. 86-93.

de Callataÿ, F., 2009, Burtin, François-Xavier, Hasquin, H., *L'Académie impériale et royale de Bruxelles : ses académiciens et leurs réseaux intellectuels au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, pp. 156-161.

de Girardin, R.-L., 1992, *De la composition des paysages suivi de Promenade ou itinéraire des jardins d'Ermenonville*. Postface de M. H. Conan, Éditions Champ Vallon, Seyssel, 254 p. [basé sur l'édition originale de 1777].

de Ligne, C.-J., 2006, *Œuvres*. Édition présentée par R. Mortier, Éditions Complexe, Bruxelles, 3, 462 p. [basé sur l'édition originale de 1795].

de Poederlé, E.-J., 1772, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, Chez J. L. de Boubbers, Bruxelles, X-405 p.

de Poederlé, E.-J., 1788, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, Chez Emmanuel Flon, Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 2, 450 p.

Diagre-Vanderpelen, D., 2012, *Le Jardin botanique de Bruxelles 1826-1912. Reflet de la Belgique, enfant de l'Afrique*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 296 p.

Fressoz, J.-B. et F. Locher, 2015, L'agir humain sur le climat et la naissance de la climatologie historique, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 62, 1, pp. 48-78.

Galand, M., 2011, Se promener pour la science : parcours d'académiciens dans les Pays-Bas autrichiens, Loir, C., L. Turcot, *La promenade au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Belgique - France - Angleterre)*, *Études sur le 18<sup>e</sup> siècle*, 39, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 246 p.

Gérardin, R. L., 1777, *De la composition des Paysages, ou Des moyens d'embellir la Nature autour des Habitations, en joignant l'agréable à l'utile*, Chez P. M. Delaguette, Genève-Paris, 160 p.

Groult, J.-M., 2013, *Pour un nouvel exotisme au jardin*, Actes Sud, Arles, 221 p.

Guichet, J.-L., 2015, Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778) (Point de vue 1), Bourg, D., A. Papaux, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Puf, Paris, pp. 901-904.

Halford, M., L. Heemers, M. Dierickx, D. Van Wesemael, C. Mathys et G. Mahy, 2013, *Perception des plantes invasives par le secteur horticole en Belgique. Le projet AlterIAS et les changements d'attitudes après quatre années de sensibilisation. Enquête finale*, Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech, 32 p. [En ligne] URL : [http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=AlterIAS\\_Final\\_Final\\_Survey\\_FR.pdf](http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=AlterIAS_Final_Final_Survey_FR.pdf). Consulté le 15 février 2016.

Heine, H., 1855, *Poèmes et légendes*, Michel Lévy Frères, éditeurs, Paris, IX-386 p.

Houba, J., 1887, *Les chênes de l'Amérique septentrionale en Belgique. Leur origine, leurs qualités, leur avenir*, M. Ceysens, éditeur, Hasselt, 329 p.

Lefebvre-Giron, M., 1928, Notes du calendrier d'une jardinière, *Le Nouveau Jardin Pittoresque*, pp. 230-231.

Lefebvre-Giron, M., 1932, Notice sur quelques plantes de la Flore indigène propres à être cultivées dans les jardins, *Le Nouveau Jardin Pittoresque*, pp. 194-204.

- Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, [1910], *Deuxième rapport annuel sur l'activité de la Ligue durant l'année 1910*, Imprimerie Ch. Bulens, Bruxelles, 15 p.
- Maeterlinck, M., 1904, *Le double jardin*, Bibliothèque-Charpentier, Eugène Fasquelle, éditeur, Paris, 297 p.
- Maeterlinck, M., 2010, *Œuvres IV. La Vie de la nature*. Édition établie par P. Gorceix. Présentation de J. Lacarrière, André Versaille éditeur, Bruxelles, 479 p.
- Magnanon, S., 2015, *Les botanistes. Contribution à une ethnologie des passions naturalistes*, L'Harmattan, Paris, 158 p.
- Massart, J., 1911, *Nos arbres*, Henri Lamertin, libraire-éditeur, Bruxelles, VIII-214 p.
- Massart, J., 1912, *Pour la protection de la nature en Belgique*, H. Lamertin, libraire-éditeur, Bruxelles, 308 p.
- Meerts, P., 2014, Duvigneaud, Paul, Auguste, *Nouvelle biographie nationale*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 12, pp. 130-132.
- Morren, C., 1850, À la mémoire d'Eugène d'Olmen, baron de Poederlé, vicomte de Saint-Albert, *Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du Royaume de Belgique*, 3, pp. IX-XXVIII.
- Notteboom, B., 2006, De verborgen ideologie van Jean Massart. Vertogen over landschap en (anti-)stedelijkheid in België in het begin van de twintigste eeuw, *Stadsgeschiedenis*, 1, 1, pp. 51-68.
- Notteboom, B., 2006, Een neutraal beeld bestaat niet. De fotografie van Jean Massart, Uyttenhove, P., *Recollecting Landscapes. Herfotografie, geheugen en transformatie 1904-1980-2004*, A&S Books, Gand, pp. 22-37.
- Notteboom, B., 2009, 'Ouvrons les yeux !'. *Stedenbouw en beeldvorming van het landschap in België 1890-1940. Proefschrift ingediend tot het behalen van de graad van Doctor in de Stedenbouw en de Ruimtelijke Planning*, Universiteit Gent, Gand, 711 p.
- Rédaction, 1908, Un vieux jardinier, *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, 34, p. 219.
- Rédaction, 1910, Un roi horticulteur, *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, 36, pp. 14-18.
- Rhubarbe contre citron, 1937, *Le Nouveau Jardin Pittoresque*, p. 760.
- Roch, P., 2015, Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778) (Point de vue 2), Bourq, D., A. Papaux, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Puf, Paris, pp. 904-907.
- Service Public de Wallonie, Direction de l'État Environnemental, 2015, *Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2014*, SPW Éditions, Namur, 204 p.
- Stevens, R. et L. Van der Swaelmen, 1914 [1923], *Guide du promeneur dans la Forêt de Soignes*, G. Van Oest & C<sup>ie</sup>, Éditeurs, Bruxelles-Paris, XIII-313 p.
- Stockmans, F., 1968, Jean Massart 1865-1925, *Florilège des Sciences en Belgique pendant le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, pp. 705-726.
- Stockmans, F., 1974, Massart (Jean-Baptiste), *Biographie nationale*, Établissements Émile Bruylant, Bruxelles, 38, 2, col. 561-569.
- Tanghe, M., 1975, Espaces verts urbains et flore indigène, Duvigneaud, P., S. Denaeyer-De Smet, *L'écosystème urbain. Application à l'Agglomération bruxelloise*, Agglomération de Bruxelles-Commission française de la Culture, Bruxelles, pp. 199-201.
- Urban, L., 2015, *Sauver les plantes pour sauver l'humanité*, Éditions Belin, Paris, 362 p.

Van Beneden, P.-J., 1872, Burtin (François-Xavier), *Biographie nationale*, H. Thiry, imprimeur-éditeur, Bruxelles, 3, 2, col. 169-176.

Van Billoen, A., 1913, *Le Nouveau Jardin Pittoresque. Association Nationale pour la Rénovation dans l'Art des Jardins. Son programme*, Imprimerie Rémy Havermans, Bruxelles, 20 p.

van der Meijden, R., M. Strack van Schijndel et F. Van Rossum, 2016, *Guide des plantes sauvages du Benelux*, Jardin botanique Meise, Meise, 520 p.

Van Dievoet, H., 1907, Histoire de l'horticulture bruxelloise et de la banlieue de 1800 à 1875, *La tribune horticole*, 67, pp. 578-582.

Visart, A., C. Bommer, 1909, *Rapport sur l'introduction des essences exotiques en Belgique*, Imprimerie Ch. Bulens, Bruxelles, 381 p.

## NOTES

1. Heine, 1855, p. 100.
2. Bruxelles Environnement, 2015, *La biodiversité à Bruxelles*, p. 9 ; Service Public de Wallonie, Direction de l'État Environnemental, 2015, pp. 100-115.
3. Une distinction est parfois faite entre plantes dites « invasives » et « envahissantes ». Certaines plantes exotiques, que l'on peut sans aucun doute qualifier d'« envahissantes », ne sont pas pour autant « invasives » : ainsi, le bambou est envahissant dans les jardins, à cause de ses souches traçantes et de ses pousses prolifiques, mais pas dans les milieux naturels, puisqu'il ne s'y ressème pas. Groult, 2013, pp. 110-111.
4. Bruxelles Environnement, 2015, *Un jardin naturel et convivial*, pp. 12-16.
5. Sur Paul Duvigneaud, voir Meerts, 2014.
6. Tanghe, 1975.
7. Serge Kempeneers, directeur de la Division Espaces Verts de Bruxelles Environnement, a réalisé une thèse de doctorat en Sciences (Écologie urbaine) sous la direction de Paul Duvigneaud.
8. Gilles Clément s'est exprimé sur ces questions entre autres dans son ouvrage *Éloge des vagabondes*.
9. Groult, 2013, p. 128.
10. L'apparition de la notion de biodiversité date des années 1990. Magnanon, 2015, p. 11.
11. de Poederlé, 1772, p. 398.
12. de Poederlé, 1772, pp. 5-6.
13. de Poederlé, 1772, p. III.
14. Voir *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, quatrième partie, lettre XI.
15. de Girardin, 1992, p. 73 ; voir aussi l'édition originale : Gérardin, 1777, p. 90.
16. Sur la « naissance de la conscience écologique » au XVIII<sup>e</sup> siècle et le rôle de précurseur joué à cet égard par Rousseau, voir Guichet, 2015 ; Roch, 2015 ; Bourg et Fragnière, 2014, pp. 13-16, 18-27.
17. de Ligne, 2006, pp. 176-177, 179.
18. de Poederlé, 1772, p. 4.
19. de Poederlé, 1788, pp. 440-441. Sur le baron de Poederlé, voir Crépin, 1903 ; Morren, 1850.
20. Aujourd'hui, on utilise plus volontiers le mot « indigénat ».
21. Clergeau et Machon, 2014, pp. 111-112 ; Devos, 1870, pp. 5-6 : parmi les végétaux exotiques, cet auteur fait une distinction entre les plantes *naturalisées*, qui prospèrent en Belgique comme les plantes indigènes, car le climat permet la maturation de leurs graines, et les plantes seulement *acclimatées*, qui supportent les froids rigoureux des hivers, mais ne peuvent mûrir leurs graines dans ce pays.

22. Burtin, 1784, *Mémoire*, pp. 18-19.
23. Le groseillier rouge est indigène en Belgique, également selon la définition actuelle. Voir van der Meijden, Strack van Schijndel et Van Rossum, 2016, n° 1290.
24. Burtin, 1784, *Mémoire*, pp. 147-157.
25. de Poederlé, 1788, p. 7.
26. Burtin, 1784, *Oryctographie*, pp. 120, 133.
27. Burtin, 1784, *Oryctographie*, pp. 133-136.
28. Voir à ce sujet Fressoz et Locher, 2015. Ces auteurs ne font pas mention de Burtin.
29. Fressoz et Locher, 2015, pp. 57-63.
30. Sur Burtin, on consultera : Galand, 2011, pp. 211-213 ; de Callataj, 2009 ; de Callataj, 2006 ; Van Beneden, 1872.
31. Rédaction, 1910, p. 14 ; Rédaction, 1908 ; Van Dievoet, 1907, p. 578.
32. Halford, Heemers, Dierickx, Van Wesemael, Mathys et Mahy, 2013.
33. Sur François Crépin, voir Diagre-Vanderpelen, 2012, index.
34. Crépin, 1860, p. XXXVII.
35. Crépin, 1863, pp. 14-18.
36. Debarbieux, 2015, pp. 249-265.
37. Houba, 1887, pp. 66-73.
38. Sur Charles Bommer, voir Diagre-Vanderpelen, 2012, index.
39. Visart et Bommer, 1909, p. 8.
40. Maeterlinck, 2010, p. 158.
41. Maeterlinck, 1904, p. 179.
42. Maeterlinck, 1904, pp. 210-211.
43. Maeterlinck, 2010, pp. 198-199.
44. Sur Jean Massart, voir Diagre-Vanderpelen, 2012, index ; Stockmans, 1974 ; Stockmans, 1968.
45. Massart, 1911, pp. III-IV.
46. Massart, 1911, pp. 10-11.
47. Massart, 1912, p. 29.
48. Massart, 1912, p. 123.
49. Urban, 2015.
50. Notteboom, 2009, pp. 403-439 ; Notteboom, 2006, *De verborgen ideologie van Jean Massart* ; Notteboom, 2006, *Een neutraal beeld bestaat niet*.
51. Van Billoen, 1913, pp. 15-16.
52. Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, [1910], p. 5.
53. Stevens et Van der Swaelmen, 1914 [1923], p. 28.
54. Stevens et Van der Swaelmen, 1914 [1923], pp. 22, 86.
55. Sur cette mouvance, voir Billen, 1997.
56. Sur le jardin éthologique, voir De Bruyn et Sauvat, 2014-2015.
57. Lefebvre-Giron, 1932 et 1928.
58. Rhubarbe contre citron, 1937.
59. Guichet, 2015, p. 903.
60. Archives générales du Royaume, Bruxelles, Archives de la guerre, Collection des mémoires de guerre, 10.
61. Guichet, 2015, p. 903.

---

## RÉSUMÉS

La perte de biodiversité végétale est assurément un facteur de vulnérabilité environnementale. Parmi les éléments très divers pouvant être à l'origine de ce phénomène (pollution, changement climatique, aménagement du territoire, guerre...), il en est un dont l'impact paraît moins évident de prime abord, dans la mesure où il est lui-même d'ordre végétal : il s'agit de la plantation d'espèces exotiques dans les parcs, les jardins et les milieux forestiers. Ces quarante dernières années furent marquées par un important questionnement sur la dangerosité que pouvaient constituer ces plantes (qu'elles soient invasives ou non) pour l'environnement. Mais qu'en était-il avant l'apparition toute récente des notions de biodiversité et de vulnérabilité environnementale ? Le présent article tente de répondre à cette question et de faire l'histoire des débats suscités en Belgique par l'introduction des espèces végétales exotiques, ce depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'après-guerre. Nous examinerons les principaux acteurs des différentes opinions avancées et nous nous interrogerons sur leur catégorie professionnelle et leur milieu d'appartenance. Nous chercherons également à savoir si l'éventualité d'une fragilisation de l'environnement par les végétaux non indigènes était au centre de leurs préoccupations ou non.

A decline in vegetal biodiversity is undoubtedly of paramount importance when one has to assess the environmental vulnerability of a specific biotope. Among other well-known menacing factors such as pollution, climate change, land management and war, there is one ingredient that might seem at first sight less discernible, given its vegetal origin: it is the plantation of alien species in parks, gardens and forested settings. For the last forty years, the distressing effects of alien plants on the environment, whether these were invasive species or not, have been the focus of a fiercely debated question among the scientific community. But what of the past when concepts such as biodiversity or environmental vulnerability were as alien to society as the exotic plants burghers and aristocrats were avidly buying from abroad? In this paper we will try to answer this question. Furthermore, we will show how the introduction of these exotic species caused debates in Belgium from the end of the 18<sup>th</sup> century to the years following World War II. Considering the main actors of these debates, we will ask ourselves about their arguments as well as their professional backgrounds and social milieu. Finally, we will also assess the part that environmental vulnerability did play in their broader ideas about Nature.

## INDEX

**Keywords** : environmental history, history of botany, biodiversity, conservation, alien plants, native plants, plant ecology, history of Belgium, Belgium

**Mots-clés** : histoire de l'environnement, histoire de la botanique, préservation, biodiversité, plantes exotiques, plantes indigènes, écologie végétale, histoire de Belgique, Belgique

## AUTEUR

ODILE DE BRUYN